

Luxembourg, le 03.08.2011

A toutes les Entreprises d'Installations
sanitaires et de chauffage

Concerne : adaptation de la procédure relative aux travaux sur des installations au gaz naturel conformément au règlement grand-ducal du 27.02.2010

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 2 alinéa (3) du règlement grand-ducal du 27.02.2010 concernant les installations à gaz, nous avons le plaisir de vous informer que les 3 gestionnaires de réseau de distribution de gaz naturel du Luxembourg,

- CREOS
- Service du Gaz de la Ville de Dudelange et
- SUDGAZ S.A.

ont élaboré des **critères techniques communs** à observer par les Entreprises d'Installations dorénavant lors de travaux sur des installations au gaz naturel.

Ces critères techniques, se basant sur le texte de l'ancienne autorisation, énumèrent les dispositions à observer et retiennent la procédure à suivre pour des travaux de mise en place, d'extension ou de modification d'une installation au gaz naturel.

Ces critères techniques ont été soumis pour approbation au Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et à l'Institut Luxembourgeois de Régulation.

La procédure, actuellement en vigueur, d'envoyer au gestionnaire concerné des formulaires concernant les travaux à réaliser sur une installation au gaz naturel restera la même. Les formulaires à remplir, à signer et à renvoyer restent également les mêmes, sauf leur dénomination a changé.

Ainsi le formulaire « **Notification de travaux sur une installation de gaz** » (ancien formulaire : « Demande d'exécution d'une installation de gaz ») dûment rempli et signé est à adresser au gestionnaire de réseau concerné **avant** d'entamer des travaux sur une installation au gaz naturel. Le deuxième formulaire « **Certificat de conformité** » (même intitulé que sur l'ancien formulaire), sur lequel sont à noter les résultats des mesures de la résistance (essai préliminaire) et de l'étanchéité (essai principal) effectuées sur les conduites à gaz, est à adresser au gestionnaire de réseau concerné **après** la fin des travaux en question, mais avant la demande d'un rendez-vous pour la pose du compteur à gaz. Les 2 formulaires sont à votre disposition sur notre site internet www.alugaz.lu sous documents / installateurs.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de bien vouloir vous adresser au gestionnaire de réseau de votre choix.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures.

Marco SCHON
vice-président



Jean-Marie FEY
président



En annexe :

- Critères techniques pour les installations au gaz naturel